

## Annexe 5

CIO de

### Programme d'activité 2004-2005

#### Action spécifique n°1

**Intitulé** : Observatoire Espace Projet

**Descriptif** : Dispositif d'observation et de prévention de la rupture scolaire intégré à l'activité du C.I.O et piloté par le Directeur du C.I.O. L'animation technique est assurée par un COP à mi-temps et par un coordonnateur MGI. Ce dispositif est doté d'un secrétariat qui lui est propre.

**Objectif visé** :

- 1 – Intervenir en complément des actions du C.I.O dans les établissements de la ZAP pour assurer le suivi et le soutien d'élèves proches de la rupture scolaire (entretiens ou modules) en liaison étroite avec la MGI.
- 2 – En concertation avec les COP du C.I.O et les coordonnateurs des PRI, mettre en place des actions spécifiques en direction de publics ciblés pour prévenir les risques de rupture de scolarité en faisant appel si besoin au partenariat local (RPI : Réseau Public d'Insertion).
- 3 – Etablir grâce aux fiches de suivi une observation des sorties sans solution (en cours d'année, après l'affectation).
- 4 – Préparer à partir de fiches de suivi le travail de la Commission Technique missionnée par l'Inspection académique.
- 5 – Assurer le lien entre le réseau des Personnes Ressources et la Commission Prévention de la rupture scolaire de la ZAP.
- 6 – Animer le réseau des Personnes Ressources par au moins deux regroupements annuels.

**Résultats attendus** :

- Complémentarité des actions COP du C.I.O et O.E.P
- Concertation avec les COP du C.I.O
- Evaluer les phénomènes de déscolarisation
- Contribuer efficacement à la mise en place d'une politique de prévention de la rupture scolaire dans la ZAP.

**Modalités de mise en œuvre**

- *Nombre de COP impliqués* : 1 COP à mi-temps (temps plein souhaitable)
- *Niveau et effectif des élèves concernés* : E.P.L.E de la ZAP de
- *Partenariat* :

<b>NOM</b>	<b>Nombre d'heures d'intervention</b>
Coordonnateur MGI	250 heures (500 heures souhaitables)

- *Répartition et volume des interventions* : (intervenants, locaux, matériels)

## Annexe 5

### COP

- suivi actions : 356 heures
- concertation : 90 heures
- observation, commission technique : 90 heures

### souhaité X 2

### Coordonnateur MGI

- suivi actions : 90 heures
- concertation : 80 heures
- observation, commission technique : 80 heures

### souhaité X 2

- *Formations d'équipes souhaitées (regroupements)*

<i>Intitulé</i>	<i>Durée (jours)</i>	<i>Effectif</i>
<i>Personnes Ressources ZAP</i>	2	33

- *Critères et modalités d'évaluation des effets de l'action mise en œuvre :*

- Une réunion mensuelle de l'équipe d'animation avec le Directeur du C.I.O
- Une réunion trimestrielle en réunion de Centre : bilan intermédiaire présenté par l'équipe d'animation (COP + coordonnateur MGI)
- Bilan annuel préparé par l'équipe d'animation signé par le Directeur du C.I.O, transmis à la ZAP, à l'Inspection Académique et au S.A.I.O.

- *Budget prévisionnel*

<i>Dépenses</i>			<i>Ressources</i>		
<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>		<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	
	<i>en €</i>	<i>en heures</i>		<i>en €</i>	<i>en heures</i>
COP		536 1072 souhaitées			
Coordonnateur MGI		250 500 souhaitées			
Secrétariat		200			
Fonctionnement	2000				